

REGLES D'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

en vigueur du 01/09/16 au 31/08/17

PROFESSION DU PARENT dont dépend l'étudiant	16/19 ANS Né(e) entre le 01/09/97 et le 31/08/2001	20 ANS Né(e) entre le 01/09/96 et le 31/08/97	21/28 ANS Né(e) entre le 01/09/88 et le 31/08/96	PLUS DE 28 ANS, report possible si : <ul style="list-style-type: none"> . Etudes doctorales : 4 ans (si inscrit en doctorat avant 28 ans) . Médecine - Pharmacie 6ème année : 1 an . Motif médical : sur accord du service médical de la CPAM...
SALARIES ET ASSIMILES : <ul style="list-style-type: none"> . Salarié du secteur privé . Fonctionnaire de l'Etat, ouvrier de l'Etat . Salarié agricole ou exploitant agricole . Praticien ou auxiliaire médicale (sauf option profession libérale) . Agent des collectivités locales . Artiste et auteur . Demandeur d'emploi allocataire . Banque de France . Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris . Théâtre National de l'Opéra . Comédie Française 	SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET GRATUITE	SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSAFF via votre établissement supérieur : 213€ pour 2016-2017	SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSAFF via votre établissement supérieur : 213€ pour 2016-2017	QUELQUES CAS PARTICULIERS : Pour tous les cas particuliers vous devez présenter un justificatif de votre situation BOURSIER : l'affiliation est obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS. SALARIE : pas d'affiliation si vous travaillez plus de 600h par an ou 150h par trimestre du 01/09/16 au 31/08/17. . Si l'activité professionnelle cesse en cours d'année : paiement de la cotisation (sauf si cessation en juillet-août) . Si l'activité professionnelle cesse entre le 01/03/16 et le 30/06/17 : paiement de la moitié de la cotisation. PARENTS AGENTS DE LA SNCF : l'étudiant reste couvert par la Sécurité Sociale jusqu'à 28 ans. ETUDIANT ETRANGER ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE) ET SUISSE : pas d'affiliation si vous êtes muni d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide le 1er jour de la rentrée universitaire ou d'une attestation d'assurance privée couvrant les mêmes risques que l'assurance maladie française du régime général et ETUDIANT ETRANGER HORS EEE & SUISSE : l'affiliation est obligatoire et payante, sauf pour les étudiants boursiers du Gouvernement français. MARIE, CONCUBIN, PACSE : si le conjoint, concubin ou le partenaire d'une PaCS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire. Si le conjoint, concubin ou partenaire d'un PaCS est salarié, il couvre. CMU : l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.
TRAVAILLEURS NON SALARIES : <ul style="list-style-type: none"> . Commerçant . Artisan . Profession libérale (travailleur non salarié, non agricole) REGIMES SPECIFIQUES <ul style="list-style-type: none"> . Militaire . Agent EDF/GDF/RATP . Personnel des mines . Clerc et employé de notaire . Sénat 	COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DES PARENTS	GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
AUTRES REGIMES SPECIFIQUES <ul style="list-style-type: none"> . Marine marchande . Port Autonome de Bordeaux . Fonctionnaire international (ONU...) . Assemblée nationale 				